

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 juin 2015 à 18 heures**

**Convocation du 17 juin 2015.**

*Etaient présents : MM et Mmes, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Erick GRANIER, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Sylvie GISBERT, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.*

*Procurations données : David ALARY à Céline TAILHADES  
Corinne GALINDO à Erick GRANIER  
Caroline HULLO à Sylvie GISBERT*

*Absentes excusées : Véronique BRASSET Eva HAMORI*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote du FPIC.
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Canal Lirou Saint Chinianais.
3. Choix des prestataires :
  - . restaurant scolaire.
  - . aire de jeux .
4. Modification du tableau des effectifs.
5. Rapports d'activités Eau et Assainissement.
6. Compte-rendu des décisions du Maire.

18h : ouverture de séance  
Secrétaire : Jérôme GARCIA

Approbation du compte rendu du 02 juin 2015 : adopté à l'unanimité.

Le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter un point « questions diverses » à l'ordre du jour. Le conseil Municipal est d'accord.

Le Maire aborde les points à l'ordre du jour.

## 1 –FPIC

Le Maire rappelle que le FPIC est un dispositif de péréquation horizontale de la Communauté de Communes vers les Communes membres. Le montant global de ce fonds est de 472.516€

La Communauté a opté pour la répartition dérogatoire libre et a décidé par délibération de répartir l'intégralité de ce montant entre les Communes sur la base de 5 critères : base CFE population DGF, potentiel fiscal, longueur de voirie, enfants scolarisés.

Pour Capestang le montant s'élèvera à 89.317€ (plus avantageux que la répartition de droits commun).

18h20 arrivée de Jacques MAURAND

Le Maire propose au Conseil de valider le choix de la Communauté de Communes tels que présenté dans les tableaux annexés.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération approuvant la répartition dérogatoire libre du FPIC comme mentionnée sur les tableaux ci-annexés.

## 2 – Modification des statuts Communauté de Communes Canal Lirou Saint Chinianais

Lors du dernier Conseil de Communauté du 3 juin 2015 diverses modifications ont été votées et doivent être validées par chaque Conseil Municipal des communes membres.

**a/ Changement de nom :** modification du nom de la communauté de communes comme suit : « SUD - HERAULT » se substituera à « Canal Lirou Saint Chinianais ».

Cette dénomination n'emporte pas une adhésion enthousiaste des conseillers municipaux.

Le Maire soumet au vote la délibération du Conseil de Communauté en date 03 juin 2015 portant modification statutaire et proposant le changement de nom de la communauté de communes.

Le Conseil valide à l'unanimité la modification statutaire soumise à son approbation.

**b/ Prise de compétence : mise en œuvre du contrat rivière ORB**

Sud-Hérault remplacera les communes membres au sein du SMVOL dans le but d'avoir des structures cohérentes pour la mise en œuvre de la Loi GEMAPI et prendra en charge le cotisation SMVOL (1600€ pour Capestang)

Le maire soumet au vote la délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération validant la prise de compétence et modifiant les statuts communautaires correspondants.

**c/ Suppression de compétence – instruction ADS.**

Suppression de compétence suivante : « mise en place et gestion d'un service d'instruction des permis de construire et des certificats de conformité pour le compte des communes, à compter du 01 juillet 2015 ».

C'est l'ajustement des statuts pour que les communes qui le souhaitent puissent garder leur service d'instruction des permis de construire.

A la place sera créé un « service commun » de prestation gratuite d'instruction des droits au sol.

Le Maire soumet au vote la délibération.

Le Conseil valide la suppression de la compétence : « mise en place et gestion d'un service d'instruction des permis de construire et des certificats de conformité pour le compte des communes » et approuve à l'unanimité la modification des statuts communautaires correspondante.

## 3 – Choix des prestataires

**a/ Restaurant scolaire :**

Le Maire expose que la Commune a lancé une consultation pour la fourniture de repas dans le cadre de la restauration scolaire, trois entreprises ont déposé une offre dans le cadre d'une consultation passée en procédure adaptée.

Après analyse des propositions des candidats, le classement des offres est le suivant :

classement	ENTREPRISES	Composition des menus /30	Valeurs nutritionnelles /40	Prix des prestations /30	NOTE/100
1	SHCB	25,9	40	29,25	95,15
2	Sud est traiteur	19,1	40	27,4	86,50
3	Provence Plats	17,7	40	25	82,70

Céline Tailhades précise que l'entreprise la mieux notée, SHCB, est basée à Sauvian et correspond aux critères fixés avec repas comprenant des fruits frais, des potages et pâtisseries maison et propose aussi la fourniture d'un four neuf avec 14 niveaux.

René Blot demande le prix du repas.

Le Maire précise qu'aujourd'hui le prix du repas est de 2.80€TTC, le prix SHCB est de 2.85€ce qui représente environ un surcoût de 750€ annuel pour la commune. Toutefois le prix du ticket n'augmentera pas.

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise SHCB pour la fourniture de repas dans le cadre de la restauration scolaire pour un montant de 97.200 € HT pour la durée du marché soit UN an renouvelable une fois.

### **b/ Création d'une aire de jeux 7-14 ans Square Fernand Vidal**

Le Maire expose au Conseil que la Commune a lancé une consultation pour la création d'une aire de jeux 7-14 ans Square Fernand Vidal, selon le projet initié par le Conseil Municipal des enfants. Précise que sept entreprises ont déposé une offre dans le cadre d'une consultation passée en procédure adaptée.

Après analyse des propositions des candidats, le classement des offres est le suivant :

classement	ENTREPRISES	Valeur technique/10 Pondéré 40 %	Fonctionnalité et esthétique/10 pondéré à 20%	Prix /10 Pondéré à 40%	NOTE globale/10
1	HUSSON	4	1,84	3,9	9,74
2	LUDOPARC	4	1,7	3,99	9,69
3	EURL ASTIER	3,76	1,6	4	9,36
4	PROLUDIC	4	1,56	3,36	8,92
5	LAPPSET	3,6	1,1	3,85	8,55
6	ADP FACILITES	3,6	1,56	3,18	8,34
7	PAYSAGES Synthèse	3,6	1,6	2,6	7,80

La subvention accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 50%.

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise HUSSON INTERNATIONAL pour la création d'une aire de jeux 7-14 ans Square Fernand Vidal pour un montant de 28.079,40 HT.

### **4 – MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF :**

Le Maire présente la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1ere classe pour permettre l'intégration directe d'un agent adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe afin que le grade de l'agent corresponde au poste occupé (même grille indiciaire).

Propose au Conseil la délibération

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération créant le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

## **5 – RAPPORTS D’ACTIVITES SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT.**

### **a/ Rapports du délégataire :**

Le Maire présente les rapports d’activités de La Lyonnaise des Eaux dont chaque conseiller a eu un exemplaire et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal prend acte des rapports transmis par la Lyonnaise des Eaux sur la gestion des services publics de l’eau et de l’assainissement pour l’exercice 2014

### **b/ RAPQS**

Le Maire précise au Conseil que la Commune doit établir des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public eau potable et assainissement conformément au décret 95.127 du 08.02.1995.et présente ces rapports établis en corrélation avec les RAD.

Le Maire soumet au vote la délibération.

Le Conseil prend acte des rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du Service Public eau potable et assainissement.

## **6- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire rend compte des décisions qu’il a prises conformément à la délégation du Conseil Municipal accordée par délibération du 29 avril 2014.

### **12-2015 -Convention festivités du 31 juillet au 02 août 2015**

Après concertation entre : le café de la Grille, le café de la Paix, le Caveau de la Place, pour organiser les festivités du 31 juillet au 02 août 2015 sur la Place Jean Jaurès, une convention est signée entre les parties concernées pour demander une participation financière :

Café de la Grille : 750 €

Café de la Paix : 750 €

Caveau de la Place : 300 €

### **13-2015 Mission de maîtrise d’œuvre complète**

La mission de maîtrise d’œuvre complète dans le cadre de l’opération de réhabilitation d’ouvrage dans l’impasse Montplaisir est confiée à Monsieur Jean-Félix Navarro, Ingénieur Conseil Indépendant, pour un montant de 3750 ,00€ HT.

### **14-2015 Mission d’Etudes de faisabilité et demande de subvention**

La mission « Etudes de faisabilité et demande de subvention » pour un programme pluriannuel détaillé de travaux d’amélioration de la gestion et de l’exploitation du réseau d’assainissement eaux usées de la Commune est confiée à Monsieur Jean-Félix Navarro, Ingénieur Conseil Indépendant. Les éléments de la Mission sont les suivants : Etudes de Diagnostic (DIA) et Etudes avant-projet (AVP) pour un montant de 9500,00€ HT.

### **Questions diverses**

Le Maire informe le conseil du recrutement par voie de mutation d’un Attaché territorial responsable du service financier et suivi des projets qui arrivera en septembre.

Sylvie Gisbert informe le conseil que le site internet de la Commune est pratiquement finalisé, il sera mise en ligne durant l’été et opérationnel en septembre. Il sera facile d’accès ainsi que pour les mises à jour qui seront plus simples. Concernant la fête nationale et la fête locale, les programmes sont prêts. Le13 septembre le Foyer Rural souhaite relance la fête des associations.

Jean Claude Vivancos indique que la Tournée d’Hérault Sports s’arrêtera pour une journée d’animations à Capestang le 19 août.

Plus rien n’étant à délibérer, Pierre POLARD remercie l’assemblée et lève la séance à 19 heures 15 mn.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2015

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Jérôme GARCIA

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Annie DUCLA

Gilles DUCLOS

Isabelle GIL

Corinne GALINDO

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS